

Cadre réservé à l'administration (à compléter lors du règlement de la redevance)			
REÇU LE	CHEQUE BANCAIRE DE	€	(SOUS RESERVE D'ENCAISSEMENT)
REÇU LE	PAIEMENT EN ESPECES DE	€	(UNIQUEMENT A LA REGIE)
CACHET DU SERVICE :			

Rappel :

Nom patronymique : Prénom : Signature :

Vous vous présentez directement au bureau des Licences	
1) Vous êtes exonéré car vous êtes demandeur d'emploi :	<input type="checkbox"/>
a) vous joignez le justificatif :	<input type="checkbox"/>
b) vous enverrez le justificatif ultérieurement :	<input type="checkbox"/>
<i>Justificatif : original de l'historique de votre situation de demandeur d'emploi délivré par l'ANPE et datant de moins de 30 jours, montrant qu'à la date de la demande du titre vous figuriez sur la liste des demandeurs d'emploi. Ce document devra faire apparaître le cachet de l'ANPE et la signature de l'agent l'ayant délivré. Faute d'un tel justificatif le paiement vous sera réclamé.</i>	
2) Vous n'êtes pas exonéré :	
a) paiement immédiat au bureau des Licences par chèque (*) uniquement.....	<input type="checkbox"/>
b) paiement immédiat en espèces à la régie de recettes	

Vous effectuez votre demande par courrier	
Retourner ce document, accompagné des pièces nécessaires, au bureau des Licences (voir coordonnées au recto)	
1) Vous êtes exonéré car vous êtes demandeur d'emploi :	<input type="checkbox"/>
<i>Joindre obligatoirement le justificatif cité plus haut.</i>	
2) Vous adressez un chèque (*) :	<input type="checkbox"/>

(*) : Le chèque doit être libellé à l'ordre de la "Régie des recettes de la DSAC Nord".